

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE

DU LUNDI, 24 JUILLET 1797.

Extrait des Nouvelles de Londres, du 11 Juillet.

Un courrier arrivé samedi, a apporté au gouvernement la nouvelle de l'arrivée de lord Malmesbury à Lille. Il a été comblé d'honneurs sur toute la route, et particulièrement à St. Omer, Cassel et Lille. Dès le jeudi matin, les plénipotentiaires ont fait l'échange de leurs lettres de créance, et l'ouverture des conférences a été remise au lendemain, pour donner le tems à l'ambassadeur anglois de se reposer.

Le même jour, le capitaine Puget a apporté des dépêches de l'amiral comte de St. Vincent. Elles apprennent que la flotte angloise a fait un mouvement, et que celle d'Espagne n'est plus que sur une ancre, ce qui fait présumer qu'il y aura bientôt un combat. On dit que S. M. C. étant à Cadix, y a reçu des représentations des négocians sur le blocus de leur port, et qu'elle leur a promis qu'on y mettroit fin. On en conjecture qu'elle est déterminée à risquer l'évènement d'une bataille. La flotte espagnole est de 30 vaisseaux, l'angloise de 22, dont 9 à trois ponts. Ces dépêches contiennent aussi le rapport de plusieurs prises faites par la flotte. Le *Raven* a pris un galion espagnol, évalué à 300,000 l. st.

Le *Serpent*, arrivé des côtes d'Afrique à Portsmouth, le 6 Juillet, a pris une felouque espagnole, près de l'isle de Corvo. Comme il avoit arboré pavillon espagnol, elle s'est laissée aborder sans difficulté, en sorte qu'elle n'a pas eu le tems de jeter ses papiers en mer. Ils font connoître qu'elle croisoit dans ces parages pour avertir les bâtimens espagnols de la Havane, de l'Amérique Méridionale, et des Grandes Indes, de ne point diriger vers Cadix, mais de tâcher de se jeter dans quelques ports

de la Gallice. Le *Serpent* apporte pour 15,000 liv. st. de poudre d'or, et 14 tonnes d'ivoire.

La flotte des Indes-Orientales est prête à mettre à la voile; elle n'attend qu'un vent favorable; le *Pompée* l'escortera jusqu'à une certaine hauteur. Celle des Indes-Occidentales, composée de près de 200 voiles, vient d'arriver heureusement dans nos ports.

D'après les dernières dépêches de lord Bridport, il règne sur la flotte la plus grande discipline, et la plus entière subordination.

Les deux paquebots le *Prince de Galles*, et la *Dane* ont reçu l'ordre de se rendre de Falmouth à Douvres, pour servir à la communication avec la France, pendant la tenue des négociations.

La flotte de la Baye d'Hudson est passée Vendredi dernier à Aberdeen, sous le convoi de la frégate la *Révolutionnaire*.

La frégate la *Lively* s'est emparée à la hauteur de l'Isle de Ténériff d'une corvette françoise de 20 canons, destinée pour les Indes-Orientales, avec des dépêches de la plus grande conséquence, que le *Walsingham* a apportées ici.

L'amirauté a signé aujourd'hui l'ordre pour l'exécution des séditieux du *Léopard*, qui doit avoir lieu à bord de ce vaisseau. S. M. a commué la peine de mort en faveur de ceux qui avoient été recommandés à sa clémence, en un bannissement.

Suivant ce qu'on apprend par l'*Inclination*, arrivée de Philadelphie, les Etats-Unis prennent les mesures les plus vigoureuses pour s'opposer aux aggrèsions de la France.

Il paroît que jusqu'à présent la fermeté du gouvernement a comprimé les mécontentemens en Irlande, si elle ne les a pas étouffés. On a arrêté beaucoup de monde, défarmé un plus

grand nombre et repoussé par la force ceux qui paroissent en armes. On ne peut pas le dissimuler néanmoins que ce pays ne soit encore dans une grande fermentation, qui ne se calmera que très-difficilement. Dans le comté d'Armagh, un corps d'Irlandois, connu sous le nom d'*Orange Men*, a razé de fond en comble deux chapelles Catholiques. — M. Grattan, le Fox de l'Irlande vient de faire une adresse aux habitans de Dublin pour justifier sa retraite du Parlement.

Le célèbre M. Burke est mort Samedi au soir, à sa maison de campagne à Beaconsfield, dans la 68^{ème} année de son âge, après une longue maladie. Il a montré dans ses derniers momens la même grandeur et tranquillité d'ame qui ont jetté tant de lustre sur tout le reste de la vie.

— Les fonds ont haussé depuis deux jours. Les 3 pour cent consol. sont à 54 $\frac{1}{2}$.

Des frontières de l'Italie, le 18 Juillet.

Suivant les dernières lettres de Rome, le Pape a été tiré, par l'habileté des médecins, de la nouvelle crise qu'il a éprouvée; mais le grand âge de ce Pontife ne laisse guères espérer un parfait rétablissement. Le Directoire exécutif de France a fait remettre à S. S. environ 7000 Scudi, que des commissaires françois avoient prélevés d'une manière inique.

Une lettre de Milan, en date du 15 (insérée dans la *Gazette de Zurich*), porte que les troupes impériales ont évacué l'Istrie Vénitienne, sur une représentation de Buonaparte. (Cette nouvelle ne paroît nullement vraisemblable.) Suivant la même lettre, le régime démocratique a été établi à Corfou et dans quelques autres îles du Levant. On dit aussi que l'esprit révolutionnaire s'est manifesté à Raguse, et que le peuple veut changer la forme de son gouvernement. L'on sait que cette petite république est sous la protection de la Porte Ottomane, à laquelle elle paye un tribut annuel.

Quelques feuilles italiennes parlent d'explications très vives qui auroient eu lieu entre le général Buonaparte et le ministre Toscan, au sujet de quelques insultes que des françois doivent avoir essuyées à Livourne et à File.

De Turin, le 8 Juillet.

La tranquillité la plus parfaite continue de régner ici. Ce matin, on a exécuté publiquement deux individus, condamnés à la roue pour avoir assailli, le 13 Juin dernier, une voiture où se trouvoient un commissaire françois, son épouse, son secrétaire, un militaire et un domestique. Le secrétaire demeura sur la place, le militaire

mourut de ses blessures au bout de deux jours, et le commissaire reçut trois blessures. Cet événement étoit arrivé près de Rivoli, à 7 heures du matin.

De Berlin, le 15 Juillet.

Toutes les nouvelles répandues dans l'étranger pour faire douter de la certitude d'une paix générale, ou faire croire que notre cour pourroit se voir forcée de prendre des mesures sérieuses pour le maintien de la tranquillité générale, n'ont fait ici aucune espèce d'impression. Il est certain, au contraire, qu'il n'a été donné de nouveaux ordres à aucune partie de notre armée. Ce n'est que pour ce qui concerne les provinces prussiennes situées de l'autre côté du Rhin, que S. M. prendra une part directe à la fixation des limites de l'Empire, qui aura lieu par la paix générale.

Le Roi continue de jouir d'une bonne santé à Pirmont; S. M. s'occupe maintenant elle-même de tout ce qui est relatif aux affaires étrangères.

De Paris, le 17 Juillet.

Le changement dans le ministère annoncé depuis si longtems, a eu enfin lieu aujourd'hui. Le général Hoche est nommé ministre de la guerre; Pleville-Pelet (membre de la légation qui se trouve à Lille) ministre de la marine; François de Neufchâteau (commissaire du Directoire exécutif dans le département des Vosges), ministre de l'intérieur; Talleyrand-Perigord (ci-devant évêque d'Autun), ministre des relations extérieures; et Lenoir-Latouche (l'un des collaborateurs du *Mouveur*), ministre de la Police. Merlin et Ramel conservent leur place.

L'on dit que le Directoire a ordonné à ses plénipotentiaires de demander un armistice pour l'île de St. Domingue. L'on ne doute pas que le cabinet de Londres n'y consente.

Quelques-unes de nos feuilles assurent que le Journal anglois le *Mornings-Cronicle* est ouvert aux patriotes françois, et insère tous les articles que ceux-ci lui envoient. Mirabeau, Bristot, Robespierre etc. etc. faisoient passer aux rédacteurs de ce journal les pièces qu'ils vouloient publier sous le voile le plus épais de l'anonyme, et ces pièces paroissent ensuite dans les journaux de Paris comme tirées des feuilles angloises. L'on remarque en effet que le Rédacteur rapporte très fréquemment des observations ou commentaires extraits du *Mornings-Cronicle*: dans son N^o. du 15, il en a inséré un qui semble avoir la même source, et où il est dit: *Le Directoire a les yeux fermés sur la rentrée des émigrés, mais non sur leur conduite, & nous savons par expérience qu'il est assez exercé dans la tactique,*

pour étouffer à la première occasion favorable toutes les vespères qu'il auroit laissé se glisser dans son sein.

Le cercle constitutionnel a arrêté qu'il seroit donné un sabre au général Kosciusko qui est à Nantes ; c'est le général Jourdan qui doit le lui porter.

M. le comte d'Antraigues (dit la *Quotidienne*) a fait publier un mémoire dans lequel il prouve que c'est en renversant tous les principes qu'il a été arrêté et constitué prisonnier dans le fort de Milan. L'on fait que cet émigré étoit attaché à la légation de Russie. Le ministre de cette puissance, sous les yeux duquel l'arrestation eut lieu à Trieste, fit les plus grandes instances auprès du général Bernardotte pour empêcher l'injustice qu'on vouloit commettre. Le général lui répondit : *Il n'est pas question ici de droit & de justice, mais du droit de la force, & je suis le plus fort. M. d'Antraigues est notre ennemi & agent de Louis XVIII ; s'il étoit vainqueur, il nous seroit tous fusiller : je suis le plus fort, nous verrons.....* Arrivé à Milan, le commandant de la place, nommé Sagot, sépara M. d'Antraigues de sa femme, et l'envoya coucher sur un mauvais grabat dans un couvent. On plaça un soldat au pied de son lit. M. d'Antraigues voulut réclamer justice auprès du général Buonaparte, et lui écrivit la lettre suivante :

„L'officier qui m'avoit conduit de Trieste ici & qui vous a remis mon porte-feuille, m'avoit promis de me faire part de votre décision : il ne l'a pas fait jusqu'ici, & je me vois forcé, Monsieur le général, de vous récrire, pour vous remettre sous les yeux l'injustice de mon arrestation, & réclamer ma mise en liberté. On me dit que vos grandes occupations vous empêcheront de me répondre : on me trompe sans doute ; car quelle sorte d'occupation pourroit excuser la perpétuité de la violation manifeste du droit des gens, exécutée en votre nom & maintenue par votre autorité. D'ailleurs, mon devoir n'est pas d'obtenir justice ; mais mon devoir est de la réclamer sans cesse, & d'environner l'opinion publique d'affez de connoissance sur ce qui me regarde, pour qu'elle puisse prononcer entre mes réclamations & l'injustice absurde & la cruauté de mes persécuteurs.

„Vous ignorez, Monsieur le général, de quelles méprisables intrigues on vous a fait l'instrument ; je les dévoilerai toutes ; & vous verrez alors, Monsieur, que votre autorité n'a fait que servir la haine dont m'honorent des gens trop obscurs pour vous être connus. Ce sont leurs intrigues qui ont amené la démarche la plus contraire à l'intérêt même de votre gouvernement. Il n'en existe pas en effet qui n'ait le plus grand intérêt d'établir la confiance dans la fidélité à maintenir ses propres engagements & son respect pour le droit des gens. Or, Monsieur le général, quand j'ai été arrêté à Trieste, je voyageois à la suite d'un ministre public, & le chef étoit garant, par un passe-port qui le mettoit lui & tous ses subordonnés sous la garantie expresse du droit des gens. Je remis de nouveau sous vos yeux la copie de ce passe-port. Ceux qui l'ont délivré, ne pouvoient ignorer que je faisois partie de cette légation, puisque mon titre avoit été publiquement & formellement reconnu par le gouvernement Vénitien.

„Il seroit donc prouvé, Monsieur, que ce n'est que pour mieux s'assurer de ma personne, que le gouvernement fran-

çois m'a donné toutes les garanties qui devoient la faire respecter : & si tel a été son projet, il est clair qu'il devoit réussir.

„Je croyois le règne de Robespierre & de Saint-Just fini ; mais il auroit encore existé, que ma confiance dans ce passe-port auroit été la même. Et je ne sache pas que lors de l'invasion de la Hollande, Robespierre ait osé commettre un pareil attentat contre le droit des gens.

„Le gouvernement françois croiroit-il avoir des droits sur moi parceque je suis né françois ? Cela n'est pas possible, puisque d'un côté il a vendu toutes mes propriétés & m'a rangé dans la classe de ceux qui ne pouvoient plus être regardés comme françois.

„Des 1790, j'ai cessé moi-même de vouloir vivre sous un gouvernement qui n'étoit plus celui sous lequel j'étois né ; et je suis au service de l'Empereur de Russie, après avoir été à celui de son auguste mère. On me dit qu'on me reproche mes sentimens de vénération, d'amour & de fidélité pour le successeur de ceux qui furent mes Rois. L'Empereur de Russie, au service duquel je suis, reconnoissant les droits de Louis XVIII, tous les devoirs réunis m'attachent à lui. D'ailleurs, Monsieur le général, le prix de la fidélité à ce prince a été taxé par le gouvernement qui a remplacé la monarchie en renonçant pour jamais à la France, en y abandonnant toute sa fortune, il a toujours été permis de l'aimer, de l'honorer, de lui être fidèle ! Je n'ai pas hésité à faire tous les sacrifices qui devoient être le prix de mes sentimens & de mes principes.

„Je suis étranger pour jamais à la France ; de quel droit son gouvernement vient-il me demander compte de mes actions ? Et en vertu de quelle étrange loi le gouvernement françois conserve-t-il des droits sur ceux qu'il a déclaré ne plus être françois, & qui depuis sept ans déclarent eux-mêmes ne plus vouloir être françois ? D'ailleurs, monsieur, tous ces faits-là étoient connus quand on a accordé le passe-port à M. le ministre de Russie. Et s'ils n'ont pu autoriser à le refuser, à plus forte raison ne pouvoient-ils autoriser le gouvernement qui l'a accordé à violer ses propres engagements ; & à mettre dans une prison celui que cinq jours auparavant ce même gouvernement avoit mis sous la garantie du droit des gens. Je ne crois pas qu'il ait jamais existé d'exemple d'une violation aussi inouïe.

„J'ai parcouru des parties de l'Arabie où le droit public est d'arrêter & de dépouiller les voyageurs ; mais j'avois obtenu une sauve-garde du chef de la nation, & avec cette seule sauve-garde, j'ai parcouru leurs déserts avec la plus parfaite sécurité. Il avoient pourtant les mêmes droits que ceux qu'a exposé M. le général Bernardotte à M. le ministre de Russie, lorsqu'après des représentations & protestations, il lui déclara nettement qu'il ne s'agissoit pas de justice & de raison ; mais du droit de la force, & qu'il étoit le plus fort.

„Comme c'est vous, M. le général, qui avez l'autorité suprême en Italie, je m'adresse à vous pour vous demander justice ; vous demander en conséquence de me laisser la liberté de me rendre auprès de la légation de Russie, dont je fais partie, à Laubach. Je demande qu'on me rende mon porte-feuille.

„Je n'imagine pas, malgré tout ce que j'approuve, qu'il soit possible qu'on l'ouvre ; & si l'on se permit cette seconde violation, au moins ne se permettrait-on pas celle de l'ouvrir sans m'appeler.

„Je demande donc que le porte-feuille me soit renvoyé. Je demande, Mr le général, qu'on n'ajoute pas à une arrestation aussi injuste que la mienne, tous les moyens possibles pour me la rendre pernicieuse & en augmenter l'iniquité. Je demande que l'on ne me tienne pas dans une prison ; & si l'on veut absolument me tenir dans le fort de Milan, je demande que l'on me laisse la liberté de m'y promener.

que ma porte ne soit pas sans cesse occupée par un factionnaire, & qu'on me donne le moyen d'avoir un appartement assez grand pour y loger ma femme & mon fils; ce qui ne se peut dans l'espèce de cachot où l'on m'a placé hier. On me dit pour raison que je suis prisonnier d'état. Si d'avoir été arrêté par l'état qui m'avoit donné sa sauve-garde, qui m'avoit garanti en me mettant sous la protection du droit des gens, est-ce qu'on appelle en France être prisonnier d'état, il est certain que je le suis; mais, excepté cela, je ne peux comprendre ce que l'on veut me dire.

„Voilà, M. le général, ce que j'ai l'honneur de demander à votre justice.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le général, Le comte d'Antraignes.

Le porte-feuille de M. d'Antraignes fut visité: on y trouva des ouvrages de littérature, des lettres de J. J. Rousseau et de Voltaire, et des remarques sur Montesquieu.

D'Amsterdam, le 16 Juillet.

La mission du parlementaire anglois, qui s'est présenté au Texel, le 9 de ce mois, avoit pour objet apparent de se plaindre des corsaires hollandais qui prennent des pêcheurs anglois, et de menacer de représailles, si l'on ne faisoit justice; mais le vrai but étoit d'examiner les forces de notre escadre. Aussi l'amiral de Winter, qui n'en fut pas la dupe, fit-il mettre le brick ennemi en arrêt entre 4 vaisseaux de guerre, en attendant, la réponse du comité de la marine à qui il envoia les dépêches.

On assure que la flotte angloise n'est que de 14 vaisseaux de ligne et auroit le désavantage, si la nôtre la combattoit; mais que l'amiral Duncan cherche à gagner du tems, jusqu'à ce qu'il lui arrive du renfort.

La flotte hollandaise est composée de 18 vaisseaux de ligne et de 25 frégates, sous les ordres de l'amiral de Winter. Le nombre des troupes de débarquement qui sont à bord, est de 15,000 hommes, commandés par le général Daendels.

De Wesel, le 19 Juillet.

L'on ne doute pas que le gouvernement françois ne désapprouve la conduite des corsaires de cette nation, qui ont violé la neutralité sur le Weser en attaquant des bâtimens anglois. En attendant, à la première nouvelle de cette violation, on a pris les mesures les plus convenables pour prévenir dorénavant de pareilles entreprises, et garantir les habitans des pays adjacens de tout pillage.

On connoît assez généralement les mesures qu'on n'a cessé de prendre contre les enrôlemens pour l'étranger, dans les pays compris entre la ligne de démarcation. Mr. de Dohm,

ministre directorial du Roi au congrès d'Hildesheim, a fixé plusieurs fois l'attention des gouvernemens neutres sur cet objet, et les défenses les plus rigoureuses en ont été la suite. C'est pour maintenir ces arrangemens, qu'il vient d'être prescrit de nouveau, par le commandement-général du corps d'observation, à tous les officiers commandans, de ne laisser passer aucunes recrues étrangères, sous quel déguisement que ce puisse être, mais d'arrêter en outre tous les enrôleurs étrangers quelconques, et de les conduire dans la citadelle de cette ville, pour y être gardés jusqu'à la paix générale. En effet, plusieurs de ces enrôleurs ont déjà été conduits ici; ce qui doit servir d'exemple à ceux qui seroient tentés de se charger de pareilles commissions. (*Extrait des feuilles de Wejel.*)

De Wezlar, le 22 Juillet.

Le quartier-général du général Championnet, que l'on croyoit devoir être transféré à Giefsen, se trouve toujours à Laudach. Le 19, l'artillerie volante de la division sous les ordres du même général, est passée par notre ville pour se porter sur les derrières. Avant-hier, 700 hommes de la division de Grenier (qui a son quartier-général à Weilbourg) sont arrivés ici; et après s'être arrêtés quelques heures, ils ont pris la route de Butzbach. Il y a dans ce moment à Friedberg deux généraux françois. Notre garnison vient d'être diminuée; elle ne consiste plus qu'en 80 hommes d'infanterie et 30 de cavalerie. L'on rapporte que le général Lefebvre (qui est toujours à Höchst) a déclaré que les troupes françoises ne quitteroient point la ligne qu'elles occupent avant la conclusion de la paix générale.

On avertit les voyageurs que le prix des fourrages étant tombé, la taxe des relais a été diminuée & fixée, pour tous les maîtres & tenants des postes impériales sous les ordres de la Direction générale des postes, d'ici, à 1 florin 30 kreutz. par cheval, pour une poste simple d'Allemagne.

Cette taxe sera strictement maintenue; & en cas de plaintes du contraire, on condamnera non seulement le coupable à la restitution de ce dont il a surfait, mais outre cela encore à une amende.

Francfort le 22 Juillet 1797.

De la part de la Direction du chef-Bureau des Postes Impériales.

Alex. Baron de Vrims-Berberich.

. On prie M. le colonel comte d'Odonell de faire savoir de suite à M. de Rantzau à Clarkholz en Westphalie par Paderborn, si M. son frère, lieutenant au dit corps, est mort, ou fait prisonnier.